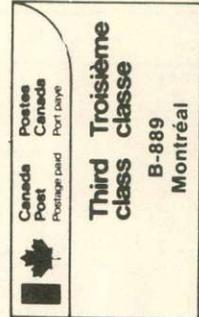




nouvelles csn

numéro 39

semaine du 26 juin au 2 juillet 1979



CONTRE LA CONDAMNATION DES MILITANTS DU BAS DU FLEUVE —

Deux syndicats de Shawinigan (Consolidated Paper-manutention et l'Alcan) ont envoyé des télégrammes au ministre de la Justice de Québec pour protester contre les condamnations à la prison des six travailleurs CSN de la Coop des Bas Saint-Laurent par le juge Bérubé, de Rimouski.

* * *

PRES DE 4500 GREVISTES A LA CSN — Au 28 juin, il y avait à la CSN 33 syndicats en grève, affectant 4306 travailleurs, et 785 autres travailleurs étaient victimes de cinq fermetures d'usines. De ce nombre, neuf syndicats sont de nouveaux syndicats CSN. Signalons les 1500 lock-outés dans la région de Sorel (Fer et Titane et Aciers Atlas), la grève des 507 chauffeurs d'autobus de la CTCUQ est entrée dans son sixième mois et celle des 450 cols bleus du Port de Montréal dans son deuxième.

* * *

REJET DES OFFRES A METROPOLITAIN PROVINCIAL — Les 160 chauffeurs de Métropolitain Provincial (CSN) ont rejeté massivement les offres patronales par vote secret à 90%.

* * *

TROIS GREVISTES DE NACAN LIBERES DES ACCUSATIONS — Trois grévistes de Nacan, accusés de méfaits, devaient avoir leur procès fin juin, le 28. L'avocat syndical, cependant, avait fait certaines objections face à la formulation de la plainte. Le juge a décidé que ces objections étaient valables et a par conséquent cassé l'accusation. Il a donc libéré les trois accusés.

* * *

REACTIONS AU PROJET DE LOI SUR LA SECURITE-SANTE... REFUS DE NEGOCIER DU PORT DE MONTREAL... VOTE DE GREVE DANS LES ABATTOIRS DE LA FEDEREE...

Joliette, le 29 juin 1979 — **DANS LES ABATTOIRS DE LA FEDEREE : REJET DES OFFRES ET MANDAT DE GREVE QUASI-UNANIME** — Le Père Noël de la Coop Fédérée est passé par les abattoirs de Berthierville, de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Rosalie pour présenter ses dernières offres. Si l'on en juge, cependant, par la réaction des travailleurs et travailleuses concerné-e-s, l'effet attendu par cette supposée coopérative n'a pas été obtenu. C'est en effet par des votes écrasants que les 700 employé-e-s de ces entreprises spécialisées dans le poulet et les dindes ont rejeté les offres et donné des mandats de grève à leurs exécutifs :

- à **Sainte-Rosalie** : 98 % pour les deux votes ;
- à **Saint-Jean-Baptiste** : 99 % contre les offres et 90 % pour le mandat de grève ;
- à **Berthier** : 95 % contre les offres et 91 % pour le mandat de grève.

Les propositions récentes de la Coop Fédérée n'étaient en effet que de la poudre aux yeux comparativement aux demandes syndicales. En effet, si la Coop Fédérée a oublié que la Commission de lutte contre l'inflation, cette commission des patrons, a coupé les salaires de \$ 0.40 suite à la dernière négociation, les travailleurs et travailleuses, eux, ont la mémoire plus dure et entendent donc d'abord récupérer ce montant et parler seulement ensuite d'augmentation réelle. Quant aux autres points de négociation : au niveau sécurité-santé, la clause offerte par la Coop est aussi loin des revendications syndicales que la Terre l'est du Soleil. Autres points importants : l'ancienneté, les mesures disciplinaires, outils et vêtements de travail, les vacances, les jours chômés et payés, cédules et heures de travail, temps supplémentaire... Plusieurs des offres de l'employeur sont un net recul et dans certains cas un pas en arrière très dangereux. L'employeur, très conséquent dans son rôle, veut faire disparaître de nombreux droits acquis et malgré son titre de "coopérative" ne tient nullement compte des besoins des travailleurs et travailleuses de ses établissements, particulièrement au niveau de la santé et de la sécurité. Au fait, cette coopérative brasse un chiffre d'affaires de plus de \$ 800 millions par année et les 700 employé-e-s de ses abattoirs sont bien décidés à se faire respecter.

juillet

9 SECSN réunion de l'exécutif à Montréal.

août

21-23 Session de formation sur la Loi de l'Assurance-chômage, à Saint-Donat, dans les Laurentides.

23-24 SECSN réunion de l'exécutif à Québec.

27-28 SECSN conseil syndical, endroit à déterminer.

• **La permission d'appeler, demandée par la FSSA le 22 juin, a été rejeté et de ce fait l'accréditation des 625 travailleurs de l'Alcan, plan 2, à Shawinigan, est reconfirmée à la CSN.** L'expérience que les travailleurs de Shawinigan ont eue pendant 15 mois avec la FSSA a prouvé hors de tout doute que pour faire face à une multinationale comme l'Alcan, les travailleurs se devaient d'être dans une centrale combative et la décision d'aujourd'hui est la conclusion non-équivoque de la volonté des travailleurs de Shawinigan d'être solidaires de tous les autres travailleurs qui luttent pour obtenir de meilleures conditions de travail en pratiquant un véritable syndicalisme combatif.

• Les 20 employés de la Cité de Thetford Mines viennent de rejeter majoritairement les dernières offres patronales. Leur convention est expirée depuis le 31 décembre 1978.

• **Une nouvelle organisation en Gaspésie, celle des travailleurs en pêche de Tourelles, qui sont une cinquantaine.**

• **Deux garderies, Le Jardin des Colombes et La Ruche, protestent contre l'attitude de la CECM et le ministère des Affaires sociales qui ne tiennent pas compte des besoins des enfants et des parents ni de l'autonomie des garderies.**

Québec, le 28 juin 1979 — **REACTION DU CONSEIL CENTRAL DE QUEBEC** — Dans l'ensemble, le projet de loi 17 continue d'orienter la philosophie du gouvernement dans la direction du patronat et reprend ainsi la volonté nette du même gouvernement de ne pas reconnaître pleinement aux syndicats le droit et le devoir de s'occuper de la sécurité et de la santé des travailleurs en proposant des mécanismes de participation et de collaboration entre travailleurs et employeurs : les fameux comités paritaires, qui ont suffisamment démontré leur inefficacité. Le gouvernement reprend également sa volonté de refuser les revendications fondamentales pour lesquelles les travailleurs luttent depuis plusieurs années afin d'assainir les lieux de travail et de protéger leur vie, leur santé et leur intégrité physique. Les quelques changements apportés entre le projet de loi et le livre blanc, qui pourraient être favorables aux travailleurs, ne suffisent pas à améliorer la situation des travailleurs. Bien plus, des reculs par rapport au livre blanc sont inacceptables : le projet de loi 17 confirme le droit pour l'employeur de faire exécuter par toute autre personne un travail jugé dangereux pour lequel un travailleur a déjà exercé son droit de refus. Il autorise un employeur à exercer des congédiements, déplacements, mesures disciplinaires contre un travailleur qui aurait exercé "de mauvaise foi" son droit de refus. En conclusion, ce projet de loi tente d'enlever toute prise en charge collective par les travailleurs de leur santé et de leur sécurité au travail. Il s'insère dans nos associations syndicales et détermine des dispositions qui viennent annuler, à plus ou moins brève échéance, des clauses de conventions collectives durement gagnées.

Montréal, le 26 juin 1979 — **COMPTE-RENDU DES NEGOCIATIONS A LA FEDERATION DES AFFAIRES SOCIALES** — Au cours de la dernière semaine de négociations à la table sectorielle de la F.A.S., notre porte-parole a présenté nos revendications sur les articles 13, 14, 15, 16 et 17. Le porte-parole patronal, Me Roger Pednault, manifeste toujours le même comportement, "genre pas pressé", depuis le début des négociations. **Sur la question des mutations volontaires (art. 13),** Me Pednault ne veut rien entendre de l'affichage obligatoire sur tout poste créé ou vacant, de même sur l'accès à la promotion à partir des exigences apparaissant au libellé des titres d'emploi. Son opposition est farouche mais il n'a pas encore réussi à justifier sa position. **En ce qui a trait à la procédure de mise-à-pied (art. 14),** la partie patronale veut conserver ses prérogatives et estime que c'est là un droit de gestion qui lui est exclusif et s'oppose à cette entente préalable avec les Syndicats concernant le remplacement. Me Pednault a observé le statu quo sur la procédure et il n'accepte pas qu'il puisse y avoir des mises-à-pied que dans les seuls cas de fermeture totale d'un établissement comme nous le réclamons. **Au chapitre du service de placement des affaires sociales** le négociateur patronal ne cesse de parler d'amélioration mais malheureusement on n'a jamais pu savoir lesquelles. Et à l'article 15.24, Me Pednault a eu un blanc de mémoire et non un mandat en blanc pour y ajouter les CRSSS et les ateliers protégés. **Alors qu'on exige une entente négociée avant que la partie patronale puisse décider de participer ou de créer un service communau-**

taire (art. 16), les représentants patronaux semblent vouloir conserver le statu quo.

Enfin, quand on parle de faire reconnaître les années d'expérience antérieure pour un même titre d'emploi à un candidat qui viendrait d'en dehors du réseau des affaires sociales, Me Pednault prend son ton parisien pour nous rappeler que c'est déjà un privilège suffisant de devenir un employé de l'Etat car on y trouve automatiquement un meilleur salaire que dans l'entreprise privée.

* * * * *

LE GOUVERNEMENT DU PQ A DEPOSE, LE 20 juin, LE PROJET DE LOI 17 SUR LA SANTE-SECURITE AU TRAVAIL —

Montréal, le 27 juin 1979 — **REACTION DU CONSEIL CENTRAL DE MONTREAL** — Cela faisait longtemps que le Parti québécois nous promettait de s'occuper de notre santé et de notre sécurité. Déjà, durant la campagne électorale de 1976, le PQ s'engageait à mettre fin au massacre. Mais depuis ce temps, les accidents et les maladies reliées au travail n'ont pas cessé d'augmenter : 308 000 l'année dernière au Québec seulement. Alors que partout les travailleurs exigent des droits pour forcer les employeurs à éliminer les dangers à la source plutôt que d'être obligés de porter des appareils protecteurs, le projet de loi 17 remet la santé et la vie des travailleurs dans les mains de la CAT, laquelle a toujours été depuis sa mise sur pied en 1931 au service des patrons. A preuve les coupures systématiques des demandes de réclamation des travailleurs qui lui sont présentées. Ainsi, de 1938 à 1973, la CAT a reconnu seulement 444 cas d'amiantose alors qu'une étude entreprise par la CSN en 1974 a démontré que 900 des 1200 mineurs examinés avaient des affections pulmonaires reliées à l'amiante. C'est aussi cette même CAT qui, en 1977, refusait 82% des demandes de réclamation pour amiantose, 85% pour les maladies pulmonaires et 77% pour l'ensemble des maladies du travail. En fait, nous pourrions allonger longtemps la liste des récriminations des travailleurs vis-à-vis cette mutuelle des patrons qu'est la Commission des accidents du travail. Or voilà que le projet de loi 17 augmente ses pouvoirs considérablement. Le Conseil central de Montréal (CSN) ne veut rien avoir à faire avec cette pseudo-nouvelle CAT et se joint à l'ensemble de la CSN pour dénoncer l'ensemble du projet, plus particulièrement les articles 31, 194, 197 et 280 qui attaquent nos droits acquis arrachés de haute lutte et pour réaffirmer nos quatre grandes revendications. A cet effet, le Conseil central de Montréal (CSN) poursuivra l'organisation de la lutte dans tous les syndicats de la région avec l'intention, pour la fin de l'été, d'intensifier la mise sur pied des comités syndicaux de sécurité-santé indépendants du patron et de l'Etat. De plus, le Conseil central prévoit la tenue d'un colloque inter-syndical sur la sécurité-santé au début de l'automne et recommande à la CSN de tenir un congrès confédéral spécial sur cette question.

UNE CONVENTION CHEZ COOP-VIE LES ARTISANS — La convention des Artisans a été signée : le normatif est satisfaisant alors que le salarial reflète les conditions salariales dans ce milieu de travail. Chez les Coopérants, après le rejet des offres patronales par l'Assemblée générale, l'employeur a décidé de casser les négociations.

* * *

REGLEMENT CHEZ ENTREPOT ET TRANSPORT IDEAL — Les 15 salariés d'Entrepôt Idéal et de Transport Idéal ont repris le travail le 26 juin après avoir signé leur convention collective le 22.

* * *

FERMETURE D'UNE USINE BRISTOL-MYERS — La compagnie Bristol-Myers a annoncé au Syndicat son intention de fermer l'usine Chanteclerc-Merit, 2500 du Colisée, à Québec. 20 salariés sont touchés par la fermeture et la production démenagera à l'usine de Montréal.

* * *

* * *

SECSN/BAS SAINT-LAURENT — Le représentant syndical du Syndicat des employés de la CSN pour le Bas Saint-Laurent est Gaétan Paradis, de Rimouski.

* * *

ON BARRE CADBURY DU QUEBEC — Suite à la réunion du comité inter conseils centraux où il a été discuté de la relance du boycottage des produits Cadbury, il a été décidé de faire imprimer des chandails avec le slogan "Moi, j'barre Cadbury" qui seraient vendus à travers la province par le biais des conseils centraux. Ces chandails sont maintenant disponibles.

Pour commandes :

Pierre Leduc, au Conseil central de Montréal

(514) 286-2021

Prix : \$ 2.50 le chandail.

* * *

Trois-Rivières, le 28 juin 1979 — **UN SYNDICAT CSN EST FORME CHEZ LE CULOTTIER A BATISCAN** — La CSN a déposé une requête en accréditation au nom des 235 travailleurs et travailleuses du Culottier, de Batiscan. C'est dans la plus totale clandestinité que des travailleurs et travailleuses de Caron Ltée (division Le Culottier), de Batiscan, ont travaillé pendant plus d'un mois à l'implantation d'un syndicat. C'est donc une grande victoire car c'est massivement que ces ouvrières et ouvriers du vêtement ont adhéré au syndicat afin de se libérer de la tutelle patronale qui les maintenait dans des conditions de travail tout-à-fait inacceptables. Ces travailleurs et travailleuses, dont 75% sont des femmes, produisent 32 000 paires de jeans par semaine et font réaliser un chiffre d'affaires de \$ 16 000 000 par année au patron, Jacques Caron. Compte-tenu, cependant, du passé anti-syndical de ce propriétaire, la CSN dans la région apportera une attention très spéciale à ce dossier afin que le processus d'accréditation soit le plus rapide possible. De plus, avec les travailleurs et travailleuses des différents départements, les conseillers de la CSN vont commencer bientôt l'élaboration d'un projet de convention collective de sorte que les négociations débutent dès la réception du certificat d'accréditation.

* * * * *

Montréal, le 27 juin 1979 — **L'ADMINISTRATION DU PORT DE MONTREAL REFUSE DE REPRENDRE LES NEGOCIATIONS AVEC SES EMPLOYES** — *Le Syndicat national des employés du Port de Montréal (CSN) faisait parvenir, le 15 juin, un télégramme aux ministres du Travail, des Transports, des Approvisionnements et Services, à Ottawa, pour souligner que l'entêtement de la direction du port de Montréal ne fait que durcir la position syndicale tout en éloignant les parties. Le Syndicat voulait faire remarquer aux ministres qu'ils avaient la tâche de voir au bon fonctionnement des institutions publiques. Le 19 juin, les parties se sont rencontrées en présence de Rolland Doucet (médiateur spécial) afin de clarifier un peu la situation après un mois de grève. Comme seule réponse, la direction du port a fait parvenir une lettre aux employés, expliquant qu'ils n'avaient pu que constater que la position syndicale demeurerait inchangée et que leur "mandat" consiste à rendre l'administration portuaire de Montréal en mesure de recouvrer tous ses frais d'exploitation et d'assurer son expansion à venir. La lettre, signée par le directeur du Port, N. Beshwaty, dit que cette grève, malgré le fait qu'elle coûte collectivement aux travailleurs \$ 150 000 en salaires par semaine, prive le Port de revenus nets de \$ 100 000 par semaine. Les principales revendications des travailleurs demeurent la sécurité d'emploi et la récupération de la perte de leur pouvoir d'achat. Enfin, les employés du Port sont toujours dans l'attente d'une reprise des négociations et rappellent aux élus à Ottawa qu'il est de leur devoir d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard.*

LETTRE OUVERTE AU MAIRE DRAPEAU AU SUJET DE CADBURY — Malgré l'appui de toute la population du Québec à la campagne des ex-travailleurs de Cadbury pour le boycottage des produits de cette tristement célèbre compagnie, le maire de Montréal s'entête encore à essayer de vendre ces produits dans les restaurants appartenant à la Ville. En effet, cette dernière a acheté pour plusieurs milliers de dollars de produits Cadbury depuis le 15 novembre dernier. Comment expliquer une telle attitude? Surtout lorsque l'on sait que le maire de Montréal avait appuyé une motion visant à boycotter les produits Cadbury, et ce juste avant les élections municipales de novembre 1978. Puisqu'il semblerait que le choc de sa réélection lui ait fait perdre la mémoire, nous lui rappelons donc le geste méprisant qu'a posé la compagnie Cadbury le 15 novembre dernier envers ses travailleurs et le Québec tout entier.

Serge Cloutier, président du Syndicat des ex-travailleurs de Cadbury (CSN).
1001 St-Denis, Montréal.

DEMANDE FTQ DE BOYCOTT DE LA VILLA DU POULET — Les travailleurs de Canada Cup, de Lachine, qui tentent de négocier leur première convention, demandent de boycotter La Villa du Poulet, principal utilisateur des contenants fabriqués par Canada Cup.

* * *